

# Télé services – Exploitants agricoles Déclarer mes revenus professionnels (DRP)

2021

## Sur la page d'accueil du site de la MSA

Se connecter à l'espace privé



 Mon espace privé

> Se connecter

> S'inscrire



Particulier

Exploitant

Employeur

Partenaire

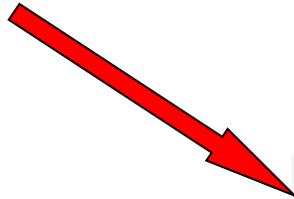
Elu MSA

Votre MSA

Rechercher



**Saisir identifiant (n° de sécurité sociale)  
et mot de passe communiqué par la MSA  
Valider en cliquant sur « se connecter »**



## Se connecter à Mon espace privé

✕ Fermer

 Se connecter

Identifiant

Ce champ est exigé.

[Où trouver mon identifiant ?](#)

Mot de passe

Ce champ est exigé.

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

Se connecter

ou



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

 S'inscrire

Vous n'avez pas encore de compte MSA ?  
Inscrivez-vous rapidement dès maintenant.

S'inscrire

 Aide à la connexion

Renseignez votre numéro de département:

Valider

# Sélectionner votre dossier « Exploitant »

## Se connecter à Mon espace privé

Votre sélection:

sur la caisse

Sélectionner votre dossier:

Particulier

Exploitant

The screenshot shows the user interface of the 'Mon espace privé : exploitant' page. At the top left is the MSA logo with the text 'santé famille retraite services'. Below it are navigation links for 'Mes services' and 'Contact & échanges'. A search bar with the text 'Rechercher' and a magnifying glass icon is on the right. The main heading is 'Mon espace privé : exploitant'. Underneath, there is a section titled 'Mes derniers règlements' with a table of payment records. A button labeled 'Mon compte adhérent' is visible at the bottom right of this section. On the right side, there is a 'Navigation verticale est temporairement indisponible.' message and an 'Actualités' section with three news items dated 04 mai 2022, 05 avril 2022, and 30 mars 2022. At the bottom left, another message states 'Services en ligne (2 colonnes) est temporairement indisponible.'

Cliquez sur « Déclarer mes revenus professionnels »

## Sur la page d'accueil DRP

Déclaration des Revenus Professionnels  
de l'année 2021

Possibilité de consulter la notice explicative et le mode  
d'emploi du télé service

### Déclaration des Revenus Professionnels

Ce service vous permet de déclarer en ligne vos revenus professionnels et vous dispense de remplir le document sous format papier. La notice explicative ainsi que l'aide en ligne sont là pour vous aider. N'hésitez pas à vous en servir.

**IMPORTANT:** à compter du 31/12/2022, vous n'aurez plus accès à ce service pour la Déclaration des Revenus Professionnels de l'année 2021.

### Consulter

- > Le mode d'emploi

### Déclaration des Revenus Professionnels de l'année 2021

**Veillez nous transmettre votre déclaration des revenus au plus tard le 15/07/2022.**

- > Saisir la déclaration

### Rechercher

- > Une déclaration de Revenus Professionnels préalablement effectuée sur le site

Possibilité de rechercher une DRP déjà saisie pour la visualiser, la modifier (1 seule rectification possible à partir du lendemain de l'envoi initial)



# Page de saisie des revenus

## B. Déclaration des revenus tirés d'activités agricoles ou de cotisant solidaire en 2021

Veillez indiquer les montants en euros sans les centimes.

Forfait forestier :  B0

### Vous étiez au réel

Bénéfices/Déficits agricoles :   B1

Bénéfices/Déficits industriels et commerciaux :   B2

Bénéfices/Déficits non commerciaux et rémunérations des mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurance mutuelle agricole :   B3

### Vous étiez au régime micro

Micro BIC (Ventes - avant abattement de 71%) :  B8

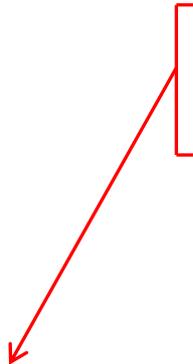
Micro BIC (Prestations - avant abattement de 50%) :  B9

Micro BNC (avant abattement de 34%) :  B10

Micro BA (avant abattement de 87%) :  B7

Régime de retraite complémentaire facultatif (montant des cotisations) :  B11

En 2021, avez-vous procédé au rachat de cotisations d'aide familial mineur, de conjoint participant aux travaux ou de périodes d'études supérieures ?  Oui  Non B12



Cf : [Tableau de correspondance fiscale 2042 C PRO](#)

## TABLEAU DE CORRESPONDANCE FISCALE POUR LA DRP 2022 SUR LES REVENUS 2021

I. Adaptation des déclarations professionnelles pour tirer les conséquences de la mise en place du micro-bénéfice agricole (micro-BA)			
Rubrique dans la DRP	Information	Correspondance fiscale	
Cadre B case B7	Indiquez, en vous référant à l'imprimé fiscal 2042 C PRO, pour le micro-BA, le montant de vos recettes agricoles brutes (avant l'abattement de 87% qui sera réalisé par nos services).	<b>Régime micro BA</b> Revenus nets exonérés régimes zonés article 1417, IV, b du code général des impôts..... 5XA <input type="text"/> 5YA <input type="text"/> Revenus imposables ..... 5XB <input type="text"/> 5YB <input type="text"/> Recettes brutes 2021 sans déduire aucun abattement	
Cadre B case B13	Si les membres de votre famille (conjoint/partenaire PACS et/ou enfants mineurs non émancipés) avaient la qualité d'associés non participants dans une société dans laquelle vous exercé votre activité, veuillez déclarer la part de recettes brutes (l'abattement de 87% sera réalisé par nos services) qu'ils ont perçues pour la part supérieure à 10% du capital social qu'ils détiennent ensemble.	<b>Régime micro BA</b> Revenus nets exonérés régimes zonés article 1417, IV, b du code général des impôts..... 5XA <input type="text"/> 5YA <input type="text"/> Revenus imposables ..... 5XB <input type="text"/> 5YB <input type="text"/> Recettes brutes 2021 sans déduire aucun abattement	
II. Harmonisation des modalités déclaratives du micro-BIC, micro-BNC et micro-BA			
Cadre B case B8 et cadre C case C2	Indiquez, en vous référant à l'imprimé fiscal 2042 C PRO, pour le micro-BIC sur les ventes le montant de votre chiffre d'affaires <b>brut</b> (avant l'abattement de 71% qui sera réalisé par nos services).	<b>Régime micro BIC</b> Revenus nets exonérés régimes zonés article 1417, IV, b du code général des impôts..... 5KN <input type="text"/> 5LN <input type="text"/> Revenus imposables : Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement - ventes de marchandises et assimilées ..... 5KO <input type="text"/> 5LO <input type="text"/> - prestations de services et locations meublées ..... 5KP <input type="text"/> 5LP <input type="text"/>	
Cadre B case B9 et cadre C case C3	Indiquez, en vous référant à l'imprimé fiscal 2042 C PRO, pour le micro-BIC sur les prestations de services, le montant de vos chiffres d'affaire <b>brut</b> (avant l'abattement de 50% qui sera réalisé par nos services).	<b>Régime micro BIC</b> Revenus nets exonérés régimes zonés article 1417, IV, b du code général des impôts..... 5KN <input type="text"/> 5LN <input type="text"/> Revenus imposables : Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement - ventes de marchandises et assimilées ..... 5KO <input type="text"/> 5LO <input type="text"/> - prestations de services et locations meublées ..... 5KP <input type="text"/> 5LP <input type="text"/>	
Cadre B case B10 et cadre C case C4	Indiquez en vous référant à l'imprimé fiscal 2042 C PRO, pour le micro-BNC, le montant de vos recettes <b>brutes</b> (avant l'abattement de 34% qui sera réalisé par nos services).	<b>Régime déclaratif spécial ou micro BNC</b> Revenus nets exonérés régimes zonés article 1417, IV, b du code général des impôts ..... 5HP <input type="text"/> 5IP <input type="text"/> Revenus imposables ..... 5HQ <input type="text"/> 5IQ <input type="text"/> Recettes brutes sans déduire aucun abattement	
III. Prise en compte des plus-values et moins-values à court terme dans les bénéfices soumis à des régimes micro			

Cadre B case B7	<p><b>Plus-values nettes à court terme</b> : vous devez ajouter aux recettes déclarées vos plus-values nettes à court terme.</p> <p><b>Moins-values nettes à court terme</b> : vous devez soustraire de vos recettes déclarées vos moins-values nettes à court terme.</p> <p>Afin de ne pas tenir compte de l'abattement réalisé par nos services, le montant de la plus-value ou de la moins-value doit, au préalable, être majoré. La majoration s'effectue en divisant le montant de la plus-value ou de la moins-value par 0,13 pour les plus ou moins-values déclarées pour le micro-BIC sur le micro-BA.</p>	<table border="1"> <tr> <td>Plus-values nettes à court terme .....</td> <td>5HW</td> <td><input type="text"/></td> <td>5IW</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à court terme .....</td> <td>5XO</td> <td><input type="text"/></td> <td>5YO</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Plus-values nettes à long terme .....</td> <td>5HX</td> <td><input type="text"/></td> <td>5IX</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à long terme .....</td> <td>5XN</td> <td><input type="text"/></td> <td>5YN</td> <td><input type="text"/></td> </tr> </table>	Plus-values nettes à court terme .....	5HW	<input type="text"/>	5IW	<input type="text"/>	Moins-values nettes à court terme .....	5XO	<input type="text"/>	5YO	<input type="text"/>	Plus-values nettes à long terme .....	5HX	<input type="text"/>	5IX	<input type="text"/>	Moins-values nettes à long terme .....	5XN	<input type="text"/>	5YN	<input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme .....	5HW	<input type="text"/>	5IW	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à court terme .....	5XO	<input type="text"/>	5YO	<input type="text"/>																		
Plus-values nettes à long terme .....	5HX	<input type="text"/>	5IX	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à long terme .....	5XN	<input type="text"/>	5YN	<input type="text"/>																		
Cadre B case B8 et cadre C case C2	<p><b>Plus-values nettes à court terme</b> : vous devez ajouter au chiffre d'affaires déclaré vos plus-values nettes à court terme.</p> <p><b>Moins-values nettes à court terme</b> : vous devez soustraire de votre chiffre d'affaires déclaré vos moins-values nettes à court terme.</p> <p>Afin de ne pas tenir compte de l'abattement réalisé par nos services, le montant de la plus-value ou de la moins-value doit, au préalable, être majoré. La majoration s'effectue en divisant le montant de la plus-value ou de la moins-value par 0,29 pour les plus ou moins-values déclarées pour le micro-BIC sur les ventes.</p>	<table border="1"> <tr> <td>Plus-values nettes à court terme .....</td> <td>5KX</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LX</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à court terme .....</td> <td>5KJ</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LJ</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Plus-values nettes à long terme .....</td> <td>5KQ</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LQ</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à long terme .....</td> <td>5KR</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LR</td> <td><input type="text"/></td> </tr> </table>	Plus-values nettes à court terme .....	5KX	<input type="text"/>	5LX	<input type="text"/>	Moins-values nettes à court terme .....	5KJ	<input type="text"/>	5LJ	<input type="text"/>	Plus-values nettes à long terme .....	5KQ	<input type="text"/>	5LQ	<input type="text"/>	Moins-values nettes à long terme .....	5KR	<input type="text"/>	5LR	<input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme .....	5KX	<input type="text"/>	5LX	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à court terme .....	5KJ	<input type="text"/>	5LJ	<input type="text"/>																		
Plus-values nettes à long terme .....	5KQ	<input type="text"/>	5LQ	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à long terme .....	5KR	<input type="text"/>	5LR	<input type="text"/>																		
Cadre B case B9 et cadre C case C3	<p><b>Plus-values nettes à court terme</b> : vous devez ajouter au chiffre d'affaires déclaré vos plus-values nettes à court terme.</p> <p><b>Moins-values nettes à court terme</b> : vous devez soustraire de votre chiffre d'affaires déclaré vos moins-values nettes à court terme.</p> <p>Afin de ne pas tenir compte de l'abattement réalisé par nos services, le montant de la plus-value ou de la moins-value doit, au préalable, être majoré. La majoration s'effectue en divisant le montant de la plus-value ou de la moins-value par 0,5 pour les plus ou moins-values déclarées pour le micro-BIC sur les prestations de services.</p>	<table border="1"> <tr> <td>Plus-values nettes à court terme .....</td> <td>5KX</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LX</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à court terme .....</td> <td>5KJ</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LJ</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Plus-values nettes à long terme .....</td> <td>5KQ</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LQ</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à long terme .....</td> <td>5KR</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LR</td> <td><input type="text"/></td> </tr> </table>	Plus-values nettes à court terme .....	5KX	<input type="text"/>	5LX	<input type="text"/>	Moins-values nettes à court terme .....	5KJ	<input type="text"/>	5LJ	<input type="text"/>	Plus-values nettes à long terme .....	5KQ	<input type="text"/>	5LQ	<input type="text"/>	Moins-values nettes à long terme .....	5KR	<input type="text"/>	5LR	<input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme .....	5KX	<input type="text"/>	5LX	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à court terme .....	5KJ	<input type="text"/>	5LJ	<input type="text"/>																		
Plus-values nettes à long terme .....	5KQ	<input type="text"/>	5LQ	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à long terme .....	5KR	<input type="text"/>	5LR	<input type="text"/>																		
Cadre B case B10 et cadre C case C4	<p><b>Plus-values nettes à court terme</b> : vous devez ajouter aux recettes déclarées vos plus-values nettes à court terme.</p> <p><b>Moins-values nettes à court terme</b> : vous devez soustraire de vos recettes déclarées vos moins-values nettes à court terme.</p> <p>Afin de ne pas tenir compte de l'abattement réalisé par nos services, le montant de la plus-value ou de la moins-value doit, au préalable, être majoré. La majoration s'effectue en divisant le montant de la plus-value ou de la moins-value par 0,66 pour les plus ou moins-values déclarées pour le micro-BNC.</p>	<table border="1"> <tr> <td>Plus-values nettes à court terme .....</td> <td>5HV</td> <td><input type="text"/></td> <td>5IV</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à court terme .....</td> <td>5KZ</td> <td><input type="text"/></td> <td>5LZ</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Plus-values nettes à long terme .....</td> <td>5HR</td> <td><input type="text"/></td> <td>5IR</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Moins-values nettes à long terme .....</td> <td>5HS</td> <td><input type="text"/></td> <td>5IS</td> <td><input type="text"/></td> </tr> </table>	Plus-values nettes à court terme .....	5HV	<input type="text"/>	5IV	<input type="text"/>	Moins-values nettes à court terme .....	5KZ	<input type="text"/>	5LZ	<input type="text"/>	Plus-values nettes à long terme .....	5HR	<input type="text"/>	5IR	<input type="text"/>	Moins-values nettes à long terme .....	5HS	<input type="text"/>	5IS	<input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme .....	5HV	<input type="text"/>	5IV	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à court terme .....	5KZ	<input type="text"/>	5LZ	<input type="text"/>																		
Plus-values nettes à long terme .....	5HR	<input type="text"/>	5IR	<input type="text"/>																		
Moins-values nettes à long terme .....	5HS	<input type="text"/>	5IS	<input type="text"/>																		

#### IV. Précisions concernant la déclaration des IJ et des allocations de remplacement des NSA

Cadre E	<p>Les indemnités journalières sont comprises dans les recettes déclarées fiscalement (et, par conséquent, doivent être déduites dans le cadre E de la DRP) dans les régimes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• micro-BNC</li> <li>• micro-BA.</li> </ul> <p><b>A noter</b> : les indemnités journalières doivent être ajoutées au chiffre d'affaires (CA) déclaré dans le cadre du micro-BIC pour la présente campagne DRP. Elles sont ainsi à déclarer également au niveau du cadre E.</p> <p>Les indemnités journalières versées à des personnes atteinte d'une affection de longue durée ne doivent pas être déclarées dans cette case.</p>	<p>Les indemnités journalières sont prises en compte dans le montant de recettes déclaré dans la 2042 C PRO (pour le régime micro-BIC, le CA n'intègre pas le montant des IJ)</p>
---------	--	---

Les allocations de remplacement sont comprises dans les recettes déclarées fiscalement (et, par conséquent, doivent être déduites dans le cadre E de la DRP en cas de précompte) dans les régimes suivants :

- micro-BNC
- micro-BA.

Les allocations de remplacement sont prises en compte dans le montant de recettes déclaré dans la 2042 C PRO

Source : CCMSA  
Mise à jour : avril 2022



**Votre conjoint/partenaire PACS et/ou vos enfants mineurs non émancipés étaient associés non participants dans la société dans laquelle vous avez exercé votre activité**

Bénéfices/Déficits agricoles :	<input type="text" value="+"/> <input type="text"/>	B4
Bénéfices/Déficits industriels et commerciaux :	<input type="text" value="+"/> <input type="text"/>	B5
Bénéfices/Déficits non commerciaux :	<input type="text" value="+"/> <input type="text"/>	B6
Micro BA (avant abattement de 87%) :	<input type="text"/>	B13



Cadre B case B13	Si les membres de votre famille (conjoint/partenaire PACS et/ou enfants mineurs non émancipés) avaient la qualité d'associés non participants dans une société dans laquelle vous avez exercé votre activité, veuillez déclarer la part de recettes brutes (l'abattement de 87% sera réalisé par nos services) qu'ils ont perçues pour la part supérieure à 10% du capital social qu'ils détiennent ensemble.	<b>Régime micro BA</b>		
		Revenus nets exonérés régimes zonés <small>article 1417-IV b du code général des impôts</small>	5YA <input type="text"/>	5YA <input type="text"/>
		<b>Revenus imposables</b>	5XB <input type="text"/>	5YB <input type="text"/>
		<small>Recettes brutes 2020 sans déduire aucun abattement</small>		

Vous étiez entrepreneur, gérant(e) ou associé(e) non salarié(e) d'une ou plusieurs EIRL et/ou société(s) soumise(s) à l'IS.

Votre conjoint, partenaire de pacs et/ou vos enfants mineurs non émancipés étaient associés non participant dans une société à l'IS dans laquelle vous participez.

Veillez cocher la case ci-contre « Déclaration des revenus de l'année perçus dans une structure à l'IS par le chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ou les membres de sa famille associés non participants »

Précédent

Suivant

Si la case est cochée  
→ ouverture de  
l'écran "**sociétés IS  
et RP**".

## Déclaration des revenus de l'année 2021 perçus dans une structure à l'IS par le chef d'exploitation ou d'entreprise agricole et par les membres de sa famille associés non participants

Veillez indiquer les montants en euros sans les centimes.

- (A) revenus perçus par le chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.
- (B) revenus perçus par le conjoint du chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ou partenaire auquel il est lié par un Pacs et par ses enfants mineurs non émancipés.

Raison sociale de l'entreprise	N° d'identification de l'entreprise	Rémunérations de l'article 62 du CGI (A)	Revenus mentionnés aux articles 108 à 115 et au §4 de l'article 124 du CGI (A)	Revenus mentionnés aux articles 108 à 115 et au §4 de l'article 124 du CGI (B)

Si vous êtes entrepreneur individuel à responsabilité limitée, gérant(e) ou associé(e) non salarié(e) de plus de 9 sociétés soumises à l'IS, veuillez ne pas remplir le tableau ci-dessus et compléter le formulaire papier afin de l'envoyer à votre MSA.

Télécharger le formulaire en cliquant sur  [> ce lien](#)

Précédent

Suivant

# Page de saisie des informations complémentaires

## Informations complémentaires

### D. Déclaration des revenus tirés de la location (terre...) à une exploitation ou entreprise agricole dans laquelle vous participez

Revenus tirés de la location (terres...) à une exploitation ou entreprise agricole dans laquelle vous participez

### E. Indemnités Journalières et allocations de remplacement

Montant des indemnités journalières et allocations de remplacement perçues en 2021 :

### F. Sommes exonérées de cotisations sociales et soumises à CSG/CRDS

Sommes exclues de l'assiette des cotisations de sécurité sociale mais incluses dans l'assiette CSG-CRDS :

### G. Activité ou domicile fiscal à l'étranger

Au 01 janvier 2022, êtes-vous domicilié(e) fiscalement à l'étranger ?  Oui  Non

En 2021, si vous avez exercé une activité professionnelle dans un autre état, veuillez indiquer lequel :

### H. Cotisant de solidarité - Dispense

Au 01 janvier 2022, êtes-vous bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire ?  Oui  Non

Précédent

Suivant

Cadre E	<p>Les indemnités journalières sont comprises dans les recettes déclarées fiscalement (et, par conséquent, doivent être déduites dans le cadre E de la DRP) dans les régimes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• micro-BNC</li><li>• micro-BA.</li></ul> <p><b>A noter :</b> les indemnités journalières doivent être ajoutées au chiffre d'affaires (CA) déclaré dans le cadre du micro-BIC pour la présente campagne DRP. Elles sont ainsi à déclarer également au niveau du cadre E.</p> <p>Les indemnités journalières versées à des personnes atteinte d'une affection de longue durée ne doivent pas être déclarées dans cette case.</p>	<p>Les indemnités journalières sont prises en compte dans le montant de recettes déclaré dans la 2042 C PRO (pour le régime micro-BIC, le CA n'intègre pas le montant des IJ)</p>
	<p>Les allocations de remplacement sont comprises dans les recettes déclarées fiscalement (et, par conséquent, doivent être déduites dans le cadre E de la DRP en cas de précompte) dans les régimes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• micro-BNC</li><li>• micro-BA.</li></ul>	<p>Les allocations de remplacement sont prises en compte dans le montant de recettes déclaré dans la 2042 C PRO</p>

Sur notre site, dans Exploitants /Cotisations des Non Salariés /Déclaration des revenus professionnels , vous pouvez consulter en ligne vos décomptes d'indemnités journalières en cliquant sur le lien qui vous dirigera sur votre espace privé

**Si vous avez à remplir une (des) feuille(s) annexe(s) de calcul, une page spécifique est automatiquement proposée**

### Feuille(s) annexe(s) de calcul

Veillez trouver ci-dessous l'(les) entreprise(s) pour laquelle(lesquelles) vous devez saisir la(les) feuille(s) annexe(s) de calcul.

Si l'une ou plusieurs de vos entreprises affiliées à la MSA ne figurent pas dans ce tableau, vous pouvez la ou les rajouter en cliquant sur le lien [> Ajouter une entreprise](#)

Liste des entreprises

Raison sociale	N° SIREN	Etat	Action	
	300062400	A saisir	Saisir	

Une fois toutes les feuilles annexes de calcul saisies (l'état passe de "A saisir" à "Saisie"), vous pouvez accéder à la fonction d'envoi de votre déclaration en utilisant le bouton "Suivant"

Précédent

Suivant

**Sélectionner l'entreprise concernée**

## Cadre de la FAC à compléter en fonction de votre situation

	FAC		
	Cadre 1	Cadre 2	Cadre 3
NSA dans une entreprise individuelle soumis au régime du réel BA	X		
NSA dans une entreprise individuelle soumis au régime du réel BIC ou BNC		X	
NSA dans une société soumis au régime du réel BA	X		X
NSA dans une société soumis au régime du réel BIC ou BNC		X	X

**Une fois la saisie DRP terminée → affichage d'une page pour :**

### Confirmation d'envoi

Vous avez saisi la Déclaration de Revenus Professionnels de l'année 2021, concernant :

[blurred]

Affilié(e) en qualité de Chef d'exploitation

**Attention :** vous n'avez pas saisi toutes les feuilles annexes de calcul concernant vos entreprises. Pour les saisir, cliquer

sur le lien > "saisie des feuilles annexes de calcul".

Vous pouvez :

> Visualiser votre déclaration afin de vérifier votre saisie

Vous pouvez conserver votre déclaration et l'envoyer plus tard ou l'envoyer dès à présent à la [blurred].

Précédent

Envoyer



**Si la FAC n'a pas saisi, il est possible de réaliser cette action à partir de cette page**

**Visualiser et vérifier la saisie**

**Envoyer sa DRP**